

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000101/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 6 novembre 2025

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 6 novembre 2025, la lettre par laquelle la commune de Varangéville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*les demandes de déclarations de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Varangéville ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Claude Martin est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Patrick Grangé-Nicot est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de Varangéville et à Messieurs Claude Martin et Patrick Grangé-Nicot.

La présidente,

  
Véronique Ghisu-Deparis